

PRÉCIS-PRATIQUE SUR LES EAUX DE BOURBONNE-LES-BAINS,

PAR MONGIN-MONTROL,

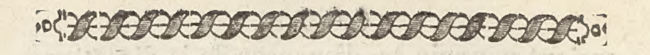
Médecin en titre de l'Hôpital-militaire et des Eaux, de l'ancienne école de Montpellier, et Correspondant de la Société de Médecine de Paris.

Veritatis simplex oratio.
Diogen.



A LANGRES,
De l'Imprimerie de P. DEFAY.

An X de la République.



PRÉCIS-PRATIQUE

SUR LES EAUX

DE BOURBONNE-LES-BAINS.

Il y a vingt-huit ans que je donnai, dans la *Gazette salutaire*, un mémoire sur les eaux de Bourbonne, dont l'extrait a été inséré dans le *Catalogue raisonné des ouvrages publié sur les eaux minérales en genéral*, *par* Carrère, *en* 1785, *d'après le vœu de la Sociéte de Médecine.*

J'appuyais ce que j'écrivais alors moins sur ma propre expérience, que sur celle de mon prédécesseur, médecin de l'hôpital militaire, dont j'étais l'adjoint. Je publie aujourd'hui ce mémoire, en faveur des personnes qui

croient pouvoir se dispenser de la direction d'un médecin dans l'usage des eaux. Après une pratique de ces eaux pendant trente-quatre ans, j'ai pu ajouter à ce que j'en avais dit, et faire quelques changemens à ce petit ouvrage.

Bourbonne-les-bains est situé dans le département de la Haute-Marne, sur les confins des Vosges et de la Haute-Saône, à environ trente-deux myriamètres sud-est de Paris. Sa population s'élève à trois mille cent cinquante individus. Cette ville est célèbre par ses eaux, dès le temps que les Romains occupaient les Gaules, comme l'apprennent quelques monumens qui existent encore à Bourbonne.

Elle est, en partie, sur la croupe d'une colline qui forme un prolongement de l'ouest à l'est, et aboutit à la réunion de trois vallons, dont l'un prend à l'extrémité, et les deux autres aux côtés de cette éminence. Les sources chaudes sont au vallon du midi, dans le bâtiment neuf, où se trouve le puits des sources; et non à la *fontaine*, qui n'en est que le conduit, comme on l'a reconnu lors des

derniers travaux. Ce vallon, dans les temps d'orage et de pluie, reçoit une si grande quantité d'eau, que le quartier des bains en a été couvert plusieurs fois, et le service des eaux de l'hôpital, interrompu ; mais on va s'occuper du soin de prévenir ces accidens, en facilitant le cours du ruisseau, où se décharge l'eau des bains.

Le sol de Bourbonne est argilleux, composé de pierres cristallisées, qui affectent une forme rhomboïdale. Au Sud de cette commune, à peu de distance, on trouve des carrières d'un beau gypse *gypseo-selenites*, dont on fait un plâtre excellent. Aux environs de ces carrières, on tirait autrefois de l'alabastrite ou faux albâtre, qui a servi à la reconstruction du retable et de la balustrade de l'église, ainsi qu'à celle des tombeaux des anciens seigneurs de ce lieu.

Il y a à Bourbonne une belle et vaste promenade, plantée de tilleuls d'Hollande avec des bosquets, un labyrinthe, etc.; mais sa position à l'une des extrémités de la ville ne la rend pas accessible à tous les infirmes. La place, qui est au centre de la commune, de-

viendrait fort agréable, non seulement par son site élevé et sain, depuis qu'on en a éloigné le cimetière, mais encore par la perspective qu'elle offre de côteaux ornés de vignes, et par la variété d'autres productions. Pour la rendre telle, il ne s'agirait que de faire disparaître deux petits bâtimens de peu de conséquence, en indemnisant les propriétaires. L'exécution de ce projet procurerait plusieurs avantages aux habitans, une place à la maison commune, et une promenade commode; en même temps qu'elle serait un point de réunion pour les étrangers qui fréquentent les eaux de Bourbonne. La privation de cet agrément détermine beaucoup de malades à préférer d'autres eaux, quoique moins convenables dans une infinité de cas.

La place des bains sera toujours insuffisante pour cet objet, quand même elle serait payée et disposée de manière que les eaux minérales et pluviales n'y croupissent plus. Les malades et les habitans sont donc intéressés à voir se former l'utile établissement dont je viens de parler.

En 1732 fut construit un hôpital où sont

envoyés tous les ans, sur la fin de floréal, les militaires à qui les eaux sont jugées convenir. Cet asyle assure aux défenseurs de la patrie les moyens de guérison ou de soulagement dont ils sont susceptibles.

Cet hôpital et celui de Barège sont les seuls qui aient été conservés pour les eaux; mais on peut dire que celui de Bourbonne reçoit plus des trois quarts des militaires qui sont envoyés à ces hôpitaux.

Les étrangers se plaignent, avec raison, du prix des bains de Bourbonne : en effet, ils sont plus chers qu'aux autres eaux. Cependant, ce que la nature donne aux hommes, avec abondance, pour leurs besoins, devrait leur être transmis avec libéralité; et la santé, le premier de tous, ne peut, sans un abus révoltant, être assujétie à un tribut onéreux. Les Romains, qui ne négligeaient rien de ce qui pouvait être d'une utilité commune, dans ce genre principalement, avaient multiplié les bains dans Rome (1), et les ci-

(1) Ces bains ne seraient guère que pour l'agrément ou la propreté.

toyens en usaient à vil prix : *Quadrante lavatum ibis.* Hor.

La construction des bains actuels a beaucoup coûté, il est vrai, à l'ex-seigneur de Bourbonne ; mais leur prix ne peut convenir qu'aux personnes aisées. Il faudrait qu'il y eût de grands bassins où les malades pussent prendre les bains en commun, et à peu de frais. Cette nouvelle disposition pourrait avoir lieu, au moyen d'un arrangement particulier avec le détenteur. Les dépenses qu'il a faites, dans les vues, sans doute, d'une utilité commune, plus que de la sienne propre, puisqu'il n'a jamais pu espérer d'en être entièrement indemnisé, ces dépenses, dis-je, sont un garant qu'il se prêterait à traiter avec le gouvernement ou avec la commune de Bourbonne.

La chaleur des eaux de Bourbonne est au 45e. degré du thermomètre de Réaumur, celui de l'eau bouillante étant au 8o^e^.

Le citoyen Monnet, habile chimiste et connu par différens ouvrages, a donné, dans sa nouvelle hydrologie, imprimée à Paris

chez Didot, une analyse de ces eaux, d'après laquelle il assure qu'elles contiennent du sulfate de chaux, une terre absorbante, et du muriate de soude ; mais qu'on n'y trouve pas, comme quelques personnes l'ont dit, du fer et du souffre.

Dans les bassins d'où sourdent les eaux, on trouve des boues noirâtres, formées par une terre calcaire, à laquelle est mêlée du muriate de soude, et une très-petite quantité de fer.

Les eaux de Bourbonne sont indiquées :

1°. Toutes les fois qu'il s'agit de restituer le ton aux nerfs en les stimulant, comme dans les paralysies, les affections hystériques ou vaporeuses, non idiopatiques ; ce qui n'a pas été distingué dans un écrit moderne sur ces eaux, et plus malheureusement quelquefois dans leur application à ces sortes de maladies.

2°. Dans l'épaississement de la lymphe en général, les congestions de ce genre, qui ne sont pas trop invétérées ; dans les maladies de la peau, les dartres, les gales rebelles qui ne sont pas compliquées d'un vice par-

ticuler tel que le siphilitique. On a fait dire, bien gratuitement, à un candidat en médecine, dans une thèse soutenue à Besançon en 1772, que les eaux de Bourbonne guérissaient des veroles qui avaient résisté au *spécifique*. Il s'en faut bien qu'on doive leur attribuer une telle propriété ; mais associées au mercure, elles peuvent, dans quelques cas, assurer mieux ses effets ordinaires : l'observation suivante en est la preuve.

Un noble Polonais qu'envoya à Bourbonne, sur la fin de l'été 1780, un médecin de Paris, portait depuis deux ans une dartre humide qui couvrait tout le bas du visage : elle était entretenue par le virus en question, que l'usage du mercure n'avait pas pu détruire ; les eaux de Bourbonne en boisson et en bains, jointes aux frictions mercurielles, firent après deux mois et demi de cet emploi combiné, disparaître la dartre. Le malade revint l'année suivante par reconnaissance, comme il s'en exprimait, et passa quelques jours aux eaux, mais sans en prendre, la dartre n'ayant pas reparu ? Doit-on conclure de cette observation, que la dartre vénérienne

a été guérie par les eaux. Il est plus juste sans doute de laisser au *spécifique* l'honneur dont il est en possession, et qu'il partage avec plus de remèdes, si ce n'est peut-être le rob de Laffecteur; mais il est des cas où différens moyens, tels que les eaux de Bourbonne, disposent mieux l'action du mercure.

3°. Elles conviennent dans la suppression des évacuations périodiques, soit du sang, comme les règles, les hémorroïdes, etc.; soit des humeurs secondaires qui dépendent de l'atonie des solides ou de l'épaississement des fluides, les écoulemens laiteux, les fleurs blanches, et les diverses éruptions à la peau.

4°. Dans les suites d'une transpiration arrêtée, comme les rhumatismes simples ou goutteux, et les différentes maladies produites par cette cause.

5°. Dans les engorgemens et les obstructions des viscères du bas-ventre.

6°. Les eaux s'emploient avec succès dans les fievres intermittentes anciennes, tierces, quartes et autres, ou anomales.

7°. Dans les maladies de l'estomac, cau-

sèes par la présence de matières bilieuses, glaireuses et acides, qui sont la source de beucoup d'infirmités, telles que coliques, flux opiniâtres de différentes espèces, amaigrissement, etc.

A l'usage interne des eaux, doit être joint celui des bains et des douches dans les cas spécifiés aux n°s. 1, 2, 3, 4 et 5.

Les eaux de Bourbonne se prennent à l'intérieur dans les cicatrices accompagnées de tiraillemens et rétractions des membres, à la suite de coups de feu ou de fer; dans la paralysie ou impotence des membres, qui reconnaît pour cause une luxation ou des contusions qui intéressent les tendons et les membranes capsulaires : dans tous ces cas, on employait ci-devant les boues minérales en guise de cataplasme émollient, comme le dénommaient la plupart de ceux qui ont écrit sur ces eaux (1).

(1) Cependant M. Baudry, ancien médecin de l'hôpital-militaire, dans son traité des eaux minérales de Bourbonne, page 171 et 172, avait judicieusement observé, que ces boues étaient résolutives, irritantes et

Des expériences multipliées pour éclairer cet usage particulier, m'ont convaincu ainsi que mes collaborateurs, à l'hôpital-militaire, que les boues bien loin d'être émollientes, sont précisément le contraire ; c'est-à-dire qu'elles dessèchent et roidissent les articulations : l'odeur désagréable du sulfure d'ammoniaque qu'elles exhalent, et la connaissance de leur composition, eussent dû faire revenir plutôt de l'opinion qui leur attribuait une qualité émolliente, si trop souvent on n'adoptait pas sur parole, le sentiment de ceux qui nous ont devancés. On a enfin renoncé à l'emploi des boues : elles pourraient cependant avoir quelqu'utilité dans les cas opposés où on les mettait en usage ; mais différens topiques aussi efficaces, moins dégoûtans et plus faciles à se procurer, leur sont avantageusement substitués.

Les eaux de Bourbonne sont contr'indiquées :

---

desséchantes : il conseillait d'en faire précéder l'emploi par des ablutions avec les eaux, et de les mêler avec herbes émollientes.

1°. Toutes les fois que des accidens récens d'hémorrhagie ou de perte de sang, en font craindre le retour.

2°. Dans l'hydropisie et l'infiltration tendant à l'épanchement.

3°. Dans les catarres.

4°. Dans les flux immodérés, ou ceux qu'il serait dangereux d'entretenir.

5°. Dans les inflammations quelconques, les fièvres aiguës et les intermittentes récentes.

6°. Dans les engorgemens qui menacent de suppuration.

7°. Lorsque les fractures sont trop nouvelles, et que le cal a moins de cinq à six mois.

On boit les eaux, depuis un semi-litre, environ une livre ou le setier de Paris, jusqu'à un litre et demi pendant huit jours, quinze ou vingt-quatre, espace de temps que dure la saison. Les malades sont purgés une, deux ou trois fois, suivant les indications que détermine l'effet de la boisson minérale. Les purgatifs drastiques ou forts et sous forme sèche, sont préférés dans bien

des cas : leur activité modérée par les eaux qui leur servent de véhicule les jours de purgation, n'a que les effets qu'on se propose ; mais quand les malades ont la fibre sèche ou trop sensible, les minoratifs conviennent mieux.

Lorsque les bains sont nécessaires, le malade les prend après avoir bu les eaux pendant huit jours et s'être purgé : on diminue alors la boisson d'un tiers et même de moitié, selon les cas.

Si le malade doit recevoir les douches, on les lui fait prendre après les huit jours de bains : ceux-ci sont continués avec les douches, ainsi que la boisson des eaux pendant les huit autres jours ; ce qui termine la saison : il en fait une seconde, et quelquefois une troisième, suivant les circonstances, en mettant dix ou quinze jours d'intervalle entre chacune.

La dénomination de *saison*, vient de ce qu'autrefois les malades ne prenaient les eaux qu'au printemps et après les jours caniculaires : il en était de même à l'hôpital-militaire, que l'on fermait durant ces jours :

les malades alors étaient envoyés à Besançon, pour y rester pendant le temps de la canicule. Le médecin de l'hôpital, M. Juvet ayant fait observer que, depuis bien des années, les plus fortes chaleurs se faisaient sentir aussi souvent avant la canicule que pendant sa durée, le ministre s'est décidé àa bolir cette distinction de saison dans l'hôpital; le nom seul s'est conservé : cependant lorsqu'il fait une très-grande chaleur, il est prudent de modérer l'emploi des eaux ainsi que celui des bains et des douches, qu'il faut même suspendre, quand on a lieu de craindre une détermination du sang à l'origine des nerfs, dans les suites d'apoplexie, chez les malades qui sont d'un tempérament sanguin ou pléthorique, et ceux dont la poitrine est foible.

L'action de la douche est en raison composée du diamètre du tuyau, de la hauteur de la colonne d'eau, et du degré de sa chaleur. D'après ces données, on conçoit qu'une douche indiquée pour un malade, pourra ne pas convenir à un autre. Il se trouve bien des cas où cette observation ne doit pas être

négligée ; si l'on veut prévenir de fâcheux accidens qu'on imputerait aux eaux, tandis qu'ils ne seroient dûs qu'à leur administration inconsidérée.

La propriété de ces eaux résidant essentiellement dans des principes fixes et non évaporables, on peut avec succès les prendre transportées. Les observations suivantes viennent à l'appui de cette assertion.

Madame Lanier-Dulary, créole de la Guadeloupe, avait pris les eaux de Bourbonne chez elle-même avec beaucoup de soulagement, pour une obstruction de la rate, à la suite d'une fièvre quarte qu'elle avait portée pendant deux ans et demi ; la tumeur occupait tout l'hypocondre gauche et une partie de la région ombilicale. Cette dame vint à Bourbonne en 1771, et y compléta sa guérison, ainsi que ses lettres l'ont attesté.

M. Mercier, habitant de la même isle, me fut adressé de Paris quelques années ensuite, pour une paralysie du bras droit; deux jours après son arrivée aux eaux, il éprouva de vives douleurs à la vessie, qui furent suivies de beaucoup de sang qu'il

rendit par la voie des urines ; la fièvre accompagnait cet état dangereux : après trois mois de séjour ici, il put s'en retourner, rétabli de cet accident, et bien satisfait à cet égard ; mais la paralysie du bras, sujet de son voyage aux eaux, était la même ; il n'avait pas pu en faire usage. L'ayant assuré qu'elles ne perdaient rien d'essentiel par le transport, et qu'il pouvait les prendre à la Guadeloupe où il était obligé de retourner, il me pria de lui en faire adresser cent bouteilles, et me promit de m'en renvoyer quatre pour les examiner. M. Mercier m'en renvoya quatre, en effet, en m'informant par son banquier de Paris, qu'il avait fait trois saisons ou prises des eaux, et qu'il s'en trouvait très-soulagé ; mais ce qui est positif, quant à l'examen de l'eau qui me fut renvoyée, c'est qu'après un transport de plus de 1600 myriamètres, elle avait fourni les mêmes principes sensibles. Dans un mémoire sur les eaux, que je lus en 1777, à la société de médecine de Paris, je fis mention de ce fait.

L'usage des eaux de Bourbonne demande,

dans bien des cas, celui de quelques remedes propres à seconder leurs effets, tels que le quinquina, l'ipécacuanha etc., à titre d'altérans; les mercuriaux, l'aloès à petite dose et comme laxatif. C'est souvent à ce concours de moyens qu'on doit bien des cures. Un médecin observateur sait connaître et distinguer les cas où la nature n'a besoin que des eaux, de ceux où leur association avec des médicamens, est devenue indispensable pour pouvoir triompher de maladies qui auraient été combattues sans succès, par l'emploi seul de ces remedes, ou par celui des eaux.

Il arrive souvent que les eaux de Bourbonne, qui sont réputées purgatives, resserrent au contraire, sur-tout au commencement qu'on les boit, et échauffent un peu. Ce n'est pas un motif pour augmenter la boisson, si d'ailleurs la dose en est assez forte. Elles procureraient alors, il est vrai, des garde-robes; mais ce serait en forçant les premières voies et en dérangeant les digestions: il est mieux de faire usage de temps en temps, d'une pilule laxative, immédiatement avant le petit soupé : son action se

joint à celle des eaux, et produit l'effet qu'on demande. Cette simple conduite prévient les chaleurs dont se plaignent quelquefois les malades, lorsque les eaux sont trop long-temps à passer, soit par les urines, soit par les garde-robes.

On coupe quelquefois les eaux avec du lait, du petit lait, de l'eau de veau etc ; mais cet usage est le plus souvent nuisible. Quand même ce mélange n'altérerait pas leurs qualités, il lui resterait l'inconvénient d'affoiblir l'estomac et de contrarier les digestions. L'expérience prouve que dans les cas où les eaux sont reconnues être trop actives, il est préférable de réduire la boisson, et de ne prendre que deux ou trois demi-litres d'eau ou petits verres. Au reste, je peux assurer que cette trop grande activité qu'on attribue aux eaux de Bourbonne, ne vient que de la comparaison qu'on en fait avec celles de Bains et de Luxeuil : mais ces dernières ne sont que de simples thermales, comme l'analyse l'a fait connaître au Citoyen Monnet que j'ai cité précédemment.

Les substances qui entrent dans la composition des eaux de Bourbonne, les rendent vraiment médicinales sans leur donner trop d'activité. Les eaux voisines ne le sont qu'à la manière de l'eau commune chaude, laquelle seule, opere souvent des guérisons.

Il est un préjugé assez répandu aux environs de Bourbonne qui fait dire que ses eaux ne sont pas *indifférentes.* Quoique cette qualification dût être un titre en leur faveur, puisque celle d'être indifférente, supposerait une nullité d'effets, ce préjugé ne laisse pas que d'entretenir chez bien des personnes, la crainte de les prendre. J'avouerai que, né dans une ville voisine, je partageais un peu cette opinion, dont je reconnus bientôt l'erreur, lorsque je les eus pratiquées. C'est peut-être cette même prévention, dont tous les médecins ne sont pas exempts, qui déterminent quelques-uns d'eux, à préparer les malades qu'ils destinent aux eaux de Bourbonne, par des remedes pharmaceutiques beaucoup plus actifs que ces eaux, dont l'emploi eût dû, en bien des cas, précéder ces médicamens.

Les eaux de Bourbonne ne sont donc point trop actives : on dirait avec plus de raison qu'elles ne le sont pas assez, si dans les maladies chroniques qu'on traite par les eaux, ou par d'autres moyens, on pouvait s'écarter d'une marche lente, qui seule doit faire espérer du succès.

Je peux affirmer aussi qu'il est peu de malades qui ne s'en retournent plus ou moins soulagés, lorsqu'ils les ont prises régulièrement, et que, dans les cas difficiles ou douteux, ils ont eu recours aux lumieres de l'expérience.

Il est dit dans les *Mémoire et observations sur les eaux de Bourbonne, imprimés en* 1772, que ces eaux possèdent la qualité des eaux thermales, et celle de l'eau commune : ce qui implique contradiction. Une eau composée, comme celle de Bourbonne, doit produire des effets différens de ceux d'une eau simple ; à moins que cette première dépouillée des substances qui la rendent composée, ne devienne simple et produise alors des effets relatifs à cette derniere qualité. Ce n'est pas vraisemblablement ce

que l'auteur a voulu faire entendre : *fiat lux*. Mais ce qui m'a le plus surpris, c'est que le témoignage des chimistes et des naturalistes qu'il invoque (*page 4 de ces mémoires*) et qui *concluent*, dit-il, que les *propriétés qui rendent* les eaux simples chargées de matières minérales, *d'un usage particulier*, leur sont étrangeres, ne lui ait pas fait appercevoir la juste distinction qu'ils font des eaux, en leur accordant un usage *particulier* aux substances qu'elles contiennent. Multiplier ainsi les qualités d'une eau, et lui en attribuer même de tout opposées, n'est pas le moyen de faire valoir ses vraies propriétés et de la faire jouir du degré de confiance qu'elle peut mériter : c'est le cas de l'adage vulgaire : *qui dit trop ne dit rien*. Aussi le rédacteur du catalogue raisonné que j'ai cité au commencement de ce précis, en parlant des *Mémoire et observations sur les eaux de Bourbonne*, en a t-il porté le même jugement.

Il y a environ vingt ans qu'on a établi dans le nouveau bâtiment des bains, une *douche ascendante*, à l'imitation de celles

de Plombières et Luxeuil. C'est une espèce de seringue à lavement, mais elle n'en a pas les avantages : il en résulte même des inconvéniens sensibles, comme de laisser ignorer la quantité d'eau introduite, et de pouvoir trop distendre le canal intestinal dans la partie où elle parvient, par la présence d'un volume d'eau dont la force est proportionnée à la hauteur du réservoir etc., ainsi que je l'ai dit en parlant de la vraie douche. L'inconvénient de l'absorption est moindre, lorsque les eaux ne contiennent point de substances minérales ou qu'elles en contiennent peu ; mais dans tous ces cas, lorsqu'elles sont introduites d'une manière aussi peu déterminée, elles n'ont plus, dans leurs effets, la précision qu'on peut en attendre. Cette espèce de douche dont je crus dans le temps, devoir faire sentir les désavantages, a été enfin abandonnée.

Le régime, dans l'usage des eaux, est absolument nécessaire : on le concevra sans peine, si l'on considère, que seul il remédie à bien des infirmités : j'ajoute que, fidele et puissant auxiliaire des eaux, il peut

beaucoup avec elles, et que les eaux ne peuvent rien sans lui : il consiste dans le choix des alimens.

En général, le malade ne doit prendre, le matin et deux heures après avoir bu les eaux, qu'un léger aliment, tel qu'un petit morceau de pain rassis ou un échaudé : il y joindra un déci-litre, trois ou quatre onces d'un vin vieux et de bonne qualité, *lene et generosum*. Trois ou quatre heures ensuite, il fera son dîné d'une viande tendre, rôtie ou bouillie, et de légumes cuits au gras : au dessert un échaudé ou un peu de compote de fruits : du café si le malade en a l'habitude. Le soupé, bien leger, consistera en un potage gras au pain ou au ris, et deux œufs, soit à la coque, soit brouillés ; l'équivalent en poisson ou légumes. Un litre de vin pinte-Paris, au plus, suffira pour tout le jour. La quantité de pain sera dans la proportion des autres alimens, comme de quatre hectogrammes, douze onces environ. Il est des malades à qui une moindre quantité serait suffisante. Aucune substance ne fournit autant d'aliment que le pain : Celse a consacré

cette vérité, lorsqu'il a dit : *plus alimenti est in pane quam in ullo alio cibo.* Lib. 11. c. 18.

On ne peut guere fixer la quantité de nourriture qui convient : elle doit être dans les rapports de la maladie, de l'âge, du sexe et des forces digestives. La connaissance de son tempérament, que chaque malade peut avoir acquise, est encore un guide qu'il doit consulter.

Les buveurs d'eau éviteront les viandes noires, celles de cochon, les ragoûts, la salade, les crudités, toute espèce de laitage et les liqueurs fortes : ils s'abstiendront de toute application, principalement pendant la digestion des eaux. Je leur recommande beaucoup de faire journellement un exercice modéré et d'observer après le dîné, un entier repos suivant le précepte bien connu de l'école de Salerne. L'éloquent Auteur Latin que je viens de citer, n'a pas sans raison compris dans ce repos, celui de l'ame. *Semper post cibum conquiescere neque intendere animum, neque ambulatione quamvis levi, dimoveri.* Celse lib. 1. c. 6.

Lorsque les malades ne boivent pas les eaux, et qu'ils prennent seulement les bains ou les douches, le régime pourra n'être pas si sévère; mais ils s'en écarteront peu, s'ils considèrent que l'eau pénètre le corps, et que les bains chauds affoiblissent les organes de la digestion.

Ceux qui souhaiteraient plus de détails sur les eaux de Bourbonne, peuvent consulter les nombreux écrits qui ont été faits sur ce sujet, ou du moins le catalogue raisonné du médecin Carrère, ne se trouvant plus de tous ces écrits, que les *Mémoire et observations imprimés en 1772.* Quoique, dans ce dernier ouvrage, j'aie remarqué comme fausses, quelques idées sur les effets des eaux de Bourbonne, je pense qu'on y verra des observations, qui par leur rapprochement à l'état de plusieurs malades, pourront les intéresser.

FIN.